

ÉCOLE SECONDAIRE DU SOMMET

500, boul. Larry Uteck
Halifax (N.-É.) B3M 0E6
Téléphone : (902) 832-4302
Télécopieur : (902) 832-4352
Site web : sommet.ednet.ns.ca

Politique d'exemptions d'examens de l'École secondaire du Sommet Année scolaire 2017-2018

L'École secondaire du Sommet suit la politique du CSAP. À l'exception des examens provinciaux, les élèves auront l'autorisation d'appliquer pour une (1) demande d'exemption d'examen à chaque semestre. Les exemptions pourront être accordées aux élèves qui répondent aux exigences suivantes :

1. Une moyenne de 50 % ou plus dans le cours.
2. Tous les travaux d'évaluation de l'apprentissage du cours remis.
3. Tous les matériaux du cours ont été retourné (livres, calculatrices, etc).
4. Le formulaire d'exemption devra être signé par l'élève, l'enseignant et un parent/tuteur.
5. Le formulaire d'exemption devra être retourné avant la date limite de demandes d'exemptions.

Exemption sans risque : Projet Pilote

L'élève qui veut tirer avantage de **l'exemption sans risque** pourra choisir d'écrire cet examen sachant qu'il/elle ne pourrait pas obtenir une note inférieure à ce qu'il/ elle aurait eu s'il/elle utilisait son exemption.

Tim Brown
Directeur

Samuel Samson
Directeur adjoint